Madame Martin, je suis fière de vivre dans votre pays.

Madame Martin, depuis hier soir, vous disposez d'une liberté relative. Je ne vous connais pas, je ne vous ai jamais rencontrée. Je ne connais que quelques bribes de votre vie à travers les médias : vous êtes une mère, vous avez été institutrice, vous avez été reconnue comme complice dans le meurtre de deux petites filles et vous vivez en prison depuis 16 ans.

La justice a estimé que vous aviez le droit de jouir d'un certain degré de liberté et des personnes compatissantes vous ont accueillie.

Madame Martin, je ne vous connais pas, mais je voulais vous dire que je suis fière de vivre dans votre pays. Ici le droit a son mot à dire, ici on réfléchit à l'intérêt général et à l'objectif d'un emprisonnement. La privation de liberté est une chose horrible et insupportable. S'il est vrai que vous avez privé à jamais de tranquillité et de paix les parents de deux petites filles, vous avez été à votre tour privée de liberté : oui, la justice a été rendue.

Mais désormais, la question est celle-ci : « quelle est la meilleure façon de procéder pour sauvegarder les intérêts de la société dans son ensemble ? ». Tuer un être humain à petit feu en ne lui laissant aucun espoir, le détruire en l'enfermant pour le restant de sa vie, en faire une bombe à retardement ? Est-ce que cela va faire revenir les deux petites filles ? Est-ce que cela va atténuer d'une quelconque façon la douleur de leurs parents ? Est-ce que cela va accroître notre humanité, nous permettre d'avoir une société plus humaine, plus juste, moins violente ? Non, je ne le pense pas. Priver de liberté la personne qui a commis un crime OUI, la détruire et se venger NON. La question que je me pose toujours est celle-ci : « et moi, qu'est-ce que j'aurais fait dans ces mêmes circonstances ? ». J'invite également le lecteur de cet article d'en faire de même...

Selon Nelson Mandela, on peut juger une nation d'après la façon dont elle traite ses prisonniers. S'il est vrai que les conditions de détention en Belgique laissent beaucoup à désirer, notamment à cause de l'absence criante de moyens, de réflexions et de stratégies quant à l'insertion des détenus après leur libération, il n'en reste pas moins que la Belgique est un pays où même les droits des criminels sont respectés.

En Iran, le pays dont je proviens, la semaine passée encore, des personnes ont été arrêtées pour avoir secouru les sinistrés du dernier tremblement de terre et des avocats croupissent actuellement en prison pour avoir fait leur métier, à savoir défendre les droits de l'homme de simples citoyens. Je suis donc d'autant plus fière de vivre en Belgique, un pays où le respect de la loi a un sens, où règne l'état de droit et surtout où il y a encore des personnes suffisamment généreuses et courageuses pour se préoccuper du sort des plus marginalisés et des plus rejetés de notre société.

Azita Rahimpoor, Bruxelles, le 29 août 2012